

## PROCES VERBAL

### Conseil d'administration du 30 avril 2018 Séance n° 4

Le conseil d'administration s'est réuni pour la quatrième séance ordinaire de l'année scolaire 2017 - 2018 sous la présidence de Madame DUBORD, Principale du collège Carnot.  
Nous sommes 16, y compris Monsieur Vercrusse, agent comptable, qui ne vote pas.  
Le quorum (13 votants) étant atteint, le Conseil d'Administration peut donc siéger et la séance débute à 17h20

- sont absents excusés : M Ksaz, Mme Bonaldo, Mme Imaev, M Rakotondrahaja, Mme Demaria,
- excusés remplacés :
- Mme Actry , représentante élue des parents d'élèves est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

#### **I - Délibération sur Saisine du Chef d'Etablissement : fonctionnement administratif et général de l'Etablissement.**

##### **1 - Approbation du présent ordre du jour :**

Madame la Principale fait lecture de l'ordre du jour en précisant que les questions budgétaires seront traitées en premier lieu afin de libérer Monsieur l'Agent Comptable .  
Le renouvellement du contrat gaz est ajouté aux questions présentées ;

L'ordre du jour ainsi modifié est adopté à l'unanimité des membres ayant droit de vote.

##### **2 -Approbation du Procès verbal du Conseil d'Administration du 6 février 2018 :**

Madame la Principale fait un rappel des grandes lignes du procès verbal dont la secrétaire était Mme Arpajou, représentante élue des personnels d'enseignement et d'éducation

En l'absence de demande de rectification, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres ayant droit de vote.

<b>Vote : 15 pour 0 abstention 0 contre</b>
---

#### **II – Délibérations relatives aux questions traitées sur rapport du Chef d'Etablissement :**

##### **1. Les finances**

##### **1.1 Exercice 2017**

##### **1.1.1 DBM type 22 pour information**

Mme Mailhac, Adjointe Gestionnaire présente la DBM type 22 pour information et en donne l'explication : Il s'agit de la variation entre les prévisions budgétaires et les réalisations au service de restauration pour l'exercice 2017.

##### **1.1.2 Compte financier 2017**

M Vercrusse, Agent comptable présente le compte financier 2017 .  
Les rapports de l'ordonnateur et de l'agent comptable sont commentés.

Mme Mailhac présente le rapport financier de l'ordonnateur et informe les membres que le résultat financier positif de 2017 permettra au collège d'effectuer des investissements en matériels pédagogiques, de fonctionnement et de restauration tout en faisant face à la prise en charge des créances irrécouvrables.

#### **Arrivée de Mme Toison à 17h36 : 16 votants**

Mme l'Adjointe gestionnaire fait remarquer le nombre très important de photocopies plus de 358 000 alors qu'un budget de 25 000 € a été consacré à l'achat de manuels scolaires à la rentrée de 2017 conformes aux nouveaux programmes et espère une diminution de photocopies en 2018.

Un représentant des personnels, M Breuil, interroge, Mme Toison, Conseillère Départementale, sur le maintien des dotations pour les collèges en bonne santé financière. Pas de changement envisagé par les instances départementales à ce jour.

#### **Vote 1 : L'arrêt du compte**

Le compte financier 2017 est soumis au vote et approuvé à l'unanimité des 16 votants sans réserve.

Le montant définitif des opérations de l'exercice 2017 est arrêté en dépenses et en recettes à la somme de **816 808 ,17 €**

<b>Vote : 16 pour</b> <b>0 abstention</b> <b>0 contre</b>
---

#### **Vote 2 : L'affectation du résultat**

Le résultat de l'exercice, arrêté à la somme de 30 372,81 € est affecté comme suit :

Service Général : **8 778,33 € soit 83 216,14 €** de réserves disponibles au 31/12/2017

Service spécial SRH : **21 594,48 € soit 129 415,84 €** de réserves disponibles au 31/12/2017

L'affectation de ces résultats approuvée à l'unanimité des votants.

<b>Vote : 16 pour</b> <b>0 abstention</b> <b>0 contre</b>
---

Départ de M. l'Agent comptable

### **1.2 Exercice 2018**

#### **1.2.1 Bilan financier séjour pédagogique à Val Louron en février 2018**

Mme Mailhac, adjointe gestionnaire présente le bilan financier du séjour pédagogique à Val Louron pour les classes de 6<sup>ème</sup> qui a dû être modifié suite à l'information récente de la non participation d'un élève.

<b>Vote : 16 pour</b> <b>0 abstention</b> <b>0 contre</b>
---

#### **1.2.2 DBM 1 pour vote**

Mme Mailhac, Adjointe Gestionnaire présente la DBM N° 1 pour vote et en donne l'explication : prélèvement de 40.000 € sur le fonds de roulement (avec l'accord de l'Agent comptable) pour les acquisitions suivantes :

1° deux sauteuses et deux feux pour le SRH car le matériel de cuisine est vieillissant.

2° un distributeur de plateaux automatique avec lecteur laser + module de tickets pour oubli de carte.

Elle précise avoir hésité pour la biométrie et souhaiterait l'avis des membres et notamment des parents d'élèves.

Il est proposé qu'un sondage soit effectué auprès des parents via l'ENT et un formulaire papier ; par ailleurs Mme Mailhac devrait se rendre au collège de Condom qui depuis la rentrée 2016 est passée à la biométrie pour le passage au self.

3° la rénovation de la vie scolaire est envisagée sur les périodes de permanences des agents.

Question d'une représentante des enseignants des personnels, Mme Arpajou, sur l'insonorisation de la salle des commensaux très bruyante ; demande faite auprès du Conseil départemental.

<b>Vote : 16 pour</b> <b>0 abstention</b> <b>0 contre</b>
---

### **1.2.3 Contrat photocopieurs (renouvellement )**

Mme Mailhac, Adjointe Gestionnaire présente le contrat photocopieurs : renouvellement avec la même société Bureau Concept avec des conditions financières plus avantageuses pour l'établissement.

<b>Vote : 16 pour</b> <b>0 abstention</b> <b>0 contre</b>
---

### **1.2.4 Contrat Gaz ( renouvellement )**

Mme Mailhac, Adjointe Gestionnaire, présente le renouvellement du contrat passé avec ENGIE

<b>Vote : 16 pour</b> <b>0 abstention</b> <b>0 contre</b>
---

## **1 – La scolarité :**

### **1.1. information des membres de la communauté scolaire**

#### **1.1- Planning prévisionnel du 3<sup>ème</sup> trimestre (annexe n°1)**

Afin que les enseignants puissent anticiper et éventuellement ajuster les derniers contrôles, Madame la Principale propose un calendrier **prévisionnel** de fin d'année.

Le DNB aura lieu jeudi 28 juin et vendredi 29 Juin 2018; correction les mardi 4 et mercredi 5 juillet, Carnot est centre de correction comme l'année précédente.  
Les vacances d'été débutent le vendredi 6 juillet après la classe.

Le collège étant centre d'examen et le nombre de professeurs retenus pour la surveillance important, Madame la Principale propose que les élèves de 3<sup>ème</sup> ne soient pas accueillis au collège la matinée du 27 juin pour révision.

Le collège accueillera les autres élèves le 27 au matin mais sera réservé aux candidats du DNB les 28 et 29 juin inclus pour examen.

Elle propose également que les élèves de 3<sup>ème</sup> rendent leurs livres de classe le mardi 26 juin après-midi et que leur soit remise la convocation pour l'examen et que soient organisés comme les années précédentes des ateliers pour révisions les lundi 25 et mardi 26 juin, les autres niveaux auront cours selon les emplois du temps habituels.

Le document sera mis sur l'ENT

L'oral du DNB 3<sup>ème</sup> : a lieu les 18 et 19 JUIN une session de rattrapage sera envisagée le 21 juin .les autres classes auront cours , il faut cependant envisager quelques modifications .

### **Les dates des différents conseils de classe sont données à titre indicatif**

Il est rappelé que les élèves sont accueillis jusqu'au 6 juillet et que les services de l'internat et de la demi pension fonctionnent jusqu'à cette date

#### **1..2- Organisation journées de réflexion pédagogique**

Madame la Principale propose de consacrer la matinée du 27 juin ainsi que les journées du

lundi 2 juillet, jeudi 5 juillet et vendredi 6 juillet à des réunions afin de faire le bilan de l'année scolaire, d'organiser des conseils d'enseignement, d'envisager les projets pédagogiques.  
.Les élèves présents ces jours là seront accueillis au collège.

L Organisation journées de réflexion pédagogique est adoptée à l'unanimité des membres ayant droit de vote.

<b>Vote : 16 pour</b> <b>0 abstention</b> <b>0 contre</b>
---

### 1.3- Bilan du DNB blanc

Résultats du premier DNB Blanc qui a eu lieu en janvier 2018  
il s'agit pour les élèves d'être dans les conditions de l'examen et se familiariser avec les épreuves écrites et orale

Les résultats sont les suivants :  
candidats ayant passé l'ensemble des épreuves : 122

ADMIS : 46 soit 37.70% ( rappel 2016/2017 : 54 soit 39.13%)  
Moyennes entre 9 et 10 8 élèves soit : 6.55 % ( rappel 2016/2017 :21 élèves : 15.21 %)

Contrairement à l'année 2016/2017 11 élèves obtiennent une moyenne inférieure à 5 ( 13 en 2015/2016 ).

57 élèves ont des moyennes comprises entre 5 et 8.99 soit 46.72%  
Le contrôle continu n'a pas été pris en compte mais ces résultats démontrent que trop d'élèves n'ont pas pris au sérieux les épreuves du DNB blanc et ne les ont pas préparé .

REFUSES : 76 élèves soit 62.29% rappel 2016/2017 84 élèves ( plus de 60% )

Ces résultats ne préjugent pas les résultats à l'examen , dont on peut penser qu'ils seront inférieurs à ceux de juin 2017 ( 91% de reçus )

Un 2<sup>ème</sup> DNB blanc écrit aura lieu les 3 et 4 mai ,

## 2 – La vie intérieure de l'Etablissement :

### 2.1. Contributions volontaires

Madame la Principale informe les membres du CA du maintien des contributions volontaires pour les adhérents au Foyer Socio Educatif et ceux de l'Association Sportive :

**FSE : 10 €**

**AS : 20€** pour la licence, les élèves inscrits à l'AS peuvent pratiquer plusieurs activités sur l'année

Il faut préciser que les élèves qui s'engagent à l'UNSS doivent acquitter les licences.

Les cotisations restent suffisamment modiques afin que toutes les familles puissent cotiser.

**Ces contributions seront à payer, pour ceux qui le désirent au moment de l'inscription ou de la réinscription.**

**Une notice sur les activités du FSE et de l'AS sera mise dans les dossiers afin d'expliquer aux parents l'intérêt d'adhérer.**

<b>Vote : 16 pour</b> <b>0 abstention</b> <b>0 contre</b>
---

### 2.3 Organisation d'une action solidaire : challenge Philippe Roussel

Cette action qui s'inscrit à la fois dans le cadre du CESC et de la spécificité du collège ( section handisport) est mise en œuvre par les professeurs d'EPS pour l'ensemble de la communauté éducative. Cette course se déroule sur les créneaux libres des élèves et sur les créneaux EPS.

Cette action s'inscrit également dans le parcours citoyen de l'élève.

Organisée en 2015/2016 , cette action est de nouveau proposée en 2017/2018. Elle aura lieu le 17 mai .

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Principale lève la séance à 19h.

La Secrétaire  
Mme ACTRY



La Présidente  
Madame DUBORD



Remarque pour les membres du conseil d'administration :

- les documents de travail et les annexes ne sont pas joints au compte - rendu car distribués déjà avant la séance.

Les actes administratifs sont consultables au secrétariat.